



## SEEPH - La lettre du CDG 64 17 novembre 2022

## Encadrants : Que faire face aux problèmes de santé de votre équipe ?



Cette semaine, vous allez recevoir un mail par jour décrivant les 5 étapes essentielles de la prise en compte des problématiques de santé de vos agents.

## 4ème étape : Participer à la recherche de solutions, selon les besoins identifiés

Les modalités d'aménagement varient selon les agents et les postes de travail. En effet chaque personne met en place ses propres stratégies face à une situation de handicap. Il est donc important de réaliser les études de poste en prenant en compte à la fois la situation de l'agent et le travail demandé par la collectivité.



On distingue plusieurs grands types d'aménagement :

- Les aménagements techniques : c'est à dire l'aménagement du poste de travail via l'achat de matériel ou mobilier adapté, la mise en place de transport adapté, ou de prothèses ...
- Les aménagements organisationnels : rythme de travail, télétravail, réorganisation des tâches, temps partiel thérapeutique
- L'accompagnement humain : tutorat, auxiliaire de vie, interprète...

Si besoin, les <u>assistantes sociales</u> du CDG peuvent accompagner les agents pour obtenir une **RQTH** (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Des aides financières sont mobilisables auprès du FIPHFP (Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour la plupart de ces aménagements, pour un agent ayant une RQTH ou une préconisation médicale du médecin du travail. Un catalogue de ces aides est disponible sur leur site. Le correspondant handicap du CDG peut également vous renseigner. N'hésitez pas à lui envoyer un mail pour toute question.



Enfin si le poste n'est pas aménageable au regard des difficultés de santé de l'agent, une **évolution professionnelle** est possible et peut être accompagnée par les services du CDG : changement d'affectation, formations, reclassement ...

Retrouvons notre petit jeu afin de savoir ce qui peut être mis en place pour aménager le poste de M. Deschampsderoses.





- Monsieur Deschampsderoses a contacté l'assistante sociale pour obtenir une **RQTH**. Cette reconnaissance va lui permettre de bénéficier **d'une aide financière afin de s'équiper de prothèses auditives**.
- Une salle de réunion de la collectivité va être équipée d'une boucle magnétique. Cet équipement peut se connecter aux prothèses auditives et permettre aux personnes d'entendre correctement les propos échangés.
   Cet aménagement pourra être utilisé par toute personne équipée de prothèses auditives dans la collectivité.

Il est fréquent qu'un aménagement mis en place par un agent bénéficie au final à plusieurs personnes.



Rendez-vous demain pour la dernière lettre de la semaine afin de découvrir ce qui a changé pour cet agent.

Retrouvez l'ensemble des lettres d'actualités de la DSCT <u>sur cette page</u>
Direction Santé et conditions de travail
Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

<u>Direction-sante@cdg-64.fr</u>

© 2022 CDG 64

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, <u>suivez ce lien</u>